

FORMATION

« NÉGOCIATIONS FINANCIÈRES ET PATRIMONIALES »

Les négociations financières sont une étape importante de la Médiation Familiale en matière de divorce et de séparation. Les dimensions psychologiques et émotionnelles liées à la séparation sont fortement réactivées par ce travail sur le partage des biens et les aménagements financiers. Le processus de Médiation Familiale peut alors être remis en cause.

Ni expert juridique, ni expert financier : comment et jusqu'où le Médiateur Familial peut-il accompagner le projet des personnes dans une posture de tiers ?

Public visé : Médiateurs Familiaux diplômés d'Etat

PREMIÈRE PARTIE

7 février 2019

- Les principales notions de Droit concernant les aspects financiers et patrimoniaux d'une séparation/d'un divorce ;
- Rôle du Juge aux Affaires Familiales par rapport à l'aspect financier et patrimonial d'une séparation/d'un divorce ;
- Problématique du Juge aux Affaires Familiales et du Médiateur Familial sur les aspects financiers et patrimoniaux d'une séparation/d'un divorce.

DEUXIÈME PARTIE

8 février 2019

- Place de l'Avocat et du Notaire ;
- La posture du Médiateur Familial au regard du financier et du patrimonial ;
- Accords parentaux financiers et patrimoniaux.

OBJECTIFS

- S'approprier les principales notions de Droit concernant les aspects financiers des séparations et divorces ;
- Appréhender les dimensions psychologiques et émotionnelles liées à l'argent dans ces situations ;
- Identifier les représentations de chacun sur les questions financières et patrimoniales ;
- Mettre en évidence les zones de coopération entre les médiateurs familiaux, les magistrats, les avocats, les notaires.

DATES

7 et 8 février 2019

COÛT

**Adhérents Fenamef : 450 €
Non-adhérents Fenamef : 550 €**